



Claire Genet
La Ferme d'Ulteria
1^{er} Prix 2018

Initiative au féminin

14^e
édition

Concours de la **création d'entreprise au féminin**
en Bourgogne-Franche-Comté



VOUS AVEZ UN PROJET D'ENTREPRISE ?

Participez au concours
«Initiative au féminin»



Dotation globale de 18 000 € !

CATÉGORIE «ENTREPRENEURIAT»

1^{er} PRIX : 5 000 €

2^e PRIX : 4 000 €

3^e PRIX : 3 000 €

4^e PRIX : 2 000 €

PRIX COUP DE CŒUR : 1 000 €

CATÉGORIE «ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT»

PRIX PÉPITE : 2 000 €

PRIX

CLUB SOROPTIMIST :

1 000 €

Conditions d'admission

CATÉGORIE «ENTREPRENEURIAT»

Toute femme porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, souhaitant s'installer en Bourgogne-Franche-Comté, remplissant les conditions suivantes :

- ▶ être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
- ▶ bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité (voir au dos) ;
- ▶ s'engager à créer ou reprendre l'entreprise dont la candidature fait l'objet, au plus tard le 15 janvier 2020.

Toute entreprise quelle que soit sa forme juridique dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs femmes, implantée en Bourgogne-Franche-Comté, dont la création ou la reprise est intervenue depuis le 1^{er} octobre 2018, laquelle devra :

- ▶ respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- ▶ relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
- ▶ ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- ▶ ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;
- ▶ avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité (voir au dos).

CATÉGORIE «ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT»

Toute étudiante en cours de formation dans l'enseignement supérieur ou diplômée dans l'année qui précède le concours, remplissant les conditions suivantes :

- ▶ être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
- ▶ bénéficier d'un accompagnement par un organisme d'appui habilité ou d'un suivi par le PÉPITE Bourgogne-Franche-Comté (voir au dos) ;
- ▶ s'engageant de façon concrète dans son/ un projet.

Tout projet en émergence de création d'entreprise, quelle que sera sa forme juridique, l'entreprise devra :

- ▶ être dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs étudiantes ;
- ▶ être implantée en Bourgogne-Franche-Comté ;
- ▶ respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- ▶ relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
- ▶ ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;
- ▶ bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité ou d'un suivi par le PÉPITE Bourgogne-Franche-Comté.

*Date limite de dépôt de dossier : **31 octobre 2019**
Remise des Prix : **2 décembre 2019***

LISTE DES ORGANISMES D'APPUI HABILITÉS :

Active 71, Adie, ADN FC, ALDESS, Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Clus Ter Jura, Coop'en Bat, Coopilote, DECA BFC, Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne, L'Envol, Les Premières, PÉPITE Bourgogne-Franche-Comté, Pôle d'Économie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise, Potentiel, réseau Active (France Active Bourgogne, France Active Franche-Comté), Initiactive 89, réseau BGE (BGE Franche-Comté, BGE Nièvre Yonne, BGE Perspectives), réseau Entreprendre (Réseau Entreprendre Bourgogne, Réseau Entreprendre Franche-Comté), réseau Initiative (Initiative Côte d'Or, Initiative Dole Territoires, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Initiative Haute-Saône, Initiative Jura, Initiative Nièvre, Initiative Saône et Loire, Initiactive 89), SASTI BFC, URSCOP.

Initiative au féminin

Tél. : 03 81 65 37 65

Mail : concours@initiativeaufeminin-bfc.fr

RETRAIT DES DOSSIERS :

en téléchargement sur

WWW.INITIATIVEAUFEMININ-BFC.FR

14^e ÉDITION

Initiative au féminin entame sa 14^e édition de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin au travers de la valorisation de la démarche entrepreneuriale de femmes burgondo-comtoises.

L'image de cette édition est portée par **Claire Genet**, lauréate Initiative au féminin 2018 et gérante de « **La Ferme d'Ulterïa** » qui produit des fromages de chèvre fermier à Saint-Bris-le-Vineux (89).

Claire Genet souhaite proposer une nourriture saine, BIO, pleine de goût grâce à une ferme en permaculture, moderne, technique et respectueuse de l'environnement.